

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° 49-456-1934 Dégrèvements.

n° 49-456-1934

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 15 novembre 1934
Numéro JO n° 456 du 30/11/1934	Date du numéro 30 novembre 1934

TEXTE INTÉGRAL

la date de remise en recouvrement du rôle primitif de la taxe personnelle, taxe de voirie, impôt locatif et taxe sur les chiens, exercice 1934, est fixée an 16 novembre 1934.